



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO)

N° 011.09.2023

Rapporteur :
Michel FERRET

L'an deux mille vingt-trois le quatorze du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 septembre 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à François LUCENA
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Marie ARGENCE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Patricia DUSSENTY, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire madame Annie VEAUTE.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-011092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023

Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Engagée dans les programmes de revitalisation Action Cœur de Ville et Bourg Centre, la commune souhaite poursuivre ses actions en centre-ville notamment avec le concours des différents partenaires dont l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO).

C'est dans ce cadre qu'une convention d'anticipation foncière a été conclue sur la période 2019-2023 avec l'EPFO. Elle a permis l'acquisition de l'ilot des trois Grâces, rue Victor Hugo.

En effet, l'EPFO est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le renouvellement urbain et la lutte contre l'étalement urbain.

La commune de Revel et l'intercommunalité ont décidé de poursuivre ce partenariat en contractualisant avec l'EPFO pendant une durée de 8 ans sous la forme d'une convention opérationnelle foncière sur le périmètre défini par la zone 1 du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune.

Une enveloppe maximale prévisionnelle de 1 500 000 € pour la durée de la convention a été actée entre les parties. Un projet de convention tripartite a été établi en précisant les engagements de chaque partie.

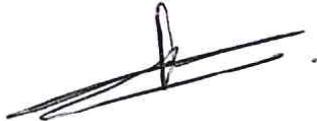
Sur proposition de monsieur Michel FERRET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention opérationnelle foncière avec l'EPFO et l'intercommunalité pour une durée de 8 ans sur le périmètre de la zone 1 du SPR de Revel,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention, tout avenant ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

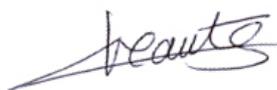
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 15 septembre 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



Annie VEAUTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-011092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023

Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation